



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **vendredi 31 mai 2013 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	23/05/2013
Affichage	23/05/2013

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

THEME : PATRIMOINE 4.

OBJET :

EXPOSITION « EAU D'ICI,
EAU DE LA » -
REGLEMENTS VALANT
CONVENTIONS ENTRE LA
VILLE DE BRIANÇON ET
LES ARTISTES EXPOSANTS.

Etaient Présents : DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
GUERIN Nicole pouvoir à PETELET Renée.
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard.
NICOLOSO Alain pouvoir à DAVANTURE Bruno.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
BRUNET Pascale pouvoir à JIMENEZ Claude.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, VALDENNAIRE Catherine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Alain PROREL.

Dans le cadre de l'exposition « Eau d'ici, eau de là : l'histoire de l'eau et des hommes en Briançonnais », la Ville de Briançon accueille dans la salle du Vieux Colombier une présentation d'œuvres de Mesdames Elisabeth Rogalle et Andrée Blanchard, artistes peintres.
Les œuvres exposées auront toutes trait au thème de l'eau.

L'exposition est ouverte au public du 6 juillet au 11 août 2013. L'entrée est libre.

La ville prend à sa charge l'assurance dès l'accrochage des œuvres et le vernissage.

Les règlements valant conventions, présentés en annexe, détaillent les modalités d'exposition et de vente des œuvres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver ces conventions ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,



VILLE DE BRIANÇON

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 06 JUIN 2013

PUBLIÉ LE 06 JUIN 2013

NOTIFIÉ LE 11 JUIN 2013

Règlement valant convention entre la commune de Briançon et l'artiste
exposant dans le cadre de l'exposition
« Eau d'ici, eau de là : l'histoire de l'eau et des hommes dans le Briançonnais »,
du 6 juillet au 11 août 2013

Ville de Briançon
Pôle Culture
Direction du Patrimoine
Porte de Pignerol
05100 Briançon

Mme Andrée BLANCHARD
2, rue Rua
05330 SAINT CHAFFREY

OBJET : REGLEMENT VALANT CONVENTION

EXPOSITION : SALLE DU VIEUX COLOMBIER

« Eau d'ici, eau de là : l'histoire de l'eau et des hommes dans
le Briançonnais »

DU : 6 juillet 2013

AU : 11 août 2013

Contact : Colette COLOMBAN
Direction du Patrimoine
c.colomban@mairie-briancon.fr



Règlement valant convention entre la commune de Briançon et l'artiste
exposant dans le cadre de l'exposition
« Eau d'ici, eau de là : l'histoire de l'eau et des hommes dans le Briançonnais »,
du 6 juillet au 11 août 2013

I - REGLEMENT

1. Organisation.

La Ville de Briançon organise une exposition à la Salle du Vieux Colombier s'intitulant « Eau d'ici, eau de là : l'histoire de l'eau et des hommes dans le Briançonnais ».

Durée : du 6 juillet 2013 au 11 août 2013

Horaires : l'exposition est ouverte tous les jours de 10h à 12h30 et de 14h30 à 19h

Dans le cadre de cette exposition, un espace sera réservé à la présentation d'œuvres d'artistes locaux sur le thème de l'eau.

2. Les œuvres.

Thème : L'eau

Technique : peinture, dessin, photographie

Nombre d'œuvres : 5 par artistes, à affiner après contact et selon format.

3. Dépôt, accrochage et retrait des œuvres exposées et acheminement.

Les artistes devront déposer leurs œuvres le 3 juillet 2013 avant 10h, salle du Vieux Colombier, porte de Pignerol, Ville Haute.

NB : après 10h du matin l'accès à la Ville Haute est interdit aux véhicules.

L'accrochage est réalisé par la Direction du Patrimoine qui demeure seule juge de la disposition et du nombre définitif des œuvres à exposer.

Le retrait des œuvres aura lieu le lundi 12 août 2013 avant 10h.

L'acheminement des œuvres jusqu'à la salle du Vieux Colombier et leur retrait sont organisés par l'artiste à ses frais.

4. Communication.

La communication autour de l'exposition est organisée et prise en charge par la Ville de Briançon.

5. Vente des œuvres et expédition.

Les œuvres exposées dans la salle du Vieux Colombier, dans le cadre de l'exposition « Eau d'ici, eau de là : l'histoire de l'eau et des hommes dans le Briançonnais », peuvent être vendues pendant la durée de l'exposition, conformément au prix indiqué par l'artiste dans le bulletin d'inscription.

Une participation forfaitaire correspondant à 20 % du montant total de la vente sera due par l'artiste à la Ville de Briançon.

Règlement valant convention entre la commune de Briançon et l'artiste
exposant dans le cadre de l'exposition
« Eau d'ici, eau de là : l'histoire de l'eau et des hommes dans le Briançonnais »,
du 6 juillet au 11 août 2013

Le règlement de la vente se fera comme suit :

- L'acheteur effectuera le règlement de l'œuvre auprès de l'artiste.
- Une facture émise par la ville de Briançon d'un montant correspondant à 20% du montant total de l'œuvre sera adressée à l'artiste.
- La responsabilité personnelle et pécuniaire de la Ville de Briançon ne saurait être engagée à hauteur des déficits éventuels liés au maniement des fonds pour le compte de l'artiste.

L'artiste est responsable de l'organisation et de la prise en charge de l'éventuelle expédition des œuvres vendues. Dans la mesure du possible, les œuvres achetées ne seront prises ou expédiées qu'après la clôture de l'exposition.

6. Assurances.

La Ville de Briançon prend à sa charge l'assurance des œuvres exposées à la salle du Vieux Colombier, du 3 juillet 2013 au 12 août 10 h du matin, sur la base des indications mentionnées dans le bulletin d'inscription.

7. Tribunal compétent.

Les contestations qui pourraient s'élever entre les artistes et la Ville de Briançon au sujet de l'exécution ou de l'interprétation de la présente seront de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

8. Durée.

La présente convention est conclue pour la durée de l'exposition.

Date :

Nom et Prénom :

Signature de l'artiste

Le Maire,

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Gérard FROMM

Règlement valant convention entre la commune de Briançon et l'artiste
exposant dans le cadre de l'exposition
« Eau d'ici, eau de là : l'histoire de l'eau et des hommes dans le Briançonnais »,
du 6 juillet au 11 août 2013

II. BULLETIN D'INSCRIPTION

EXPOSITION : SALLE DU VIEUX COLOMBIER

« Eau d'ici, eau de là : l'histoire de l'eau et des hommes dans le Briançonnais »

DU : 6 juillet 2013

AU : 11 août 2013

1. Informations sur l'artiste.

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Tél fixe :

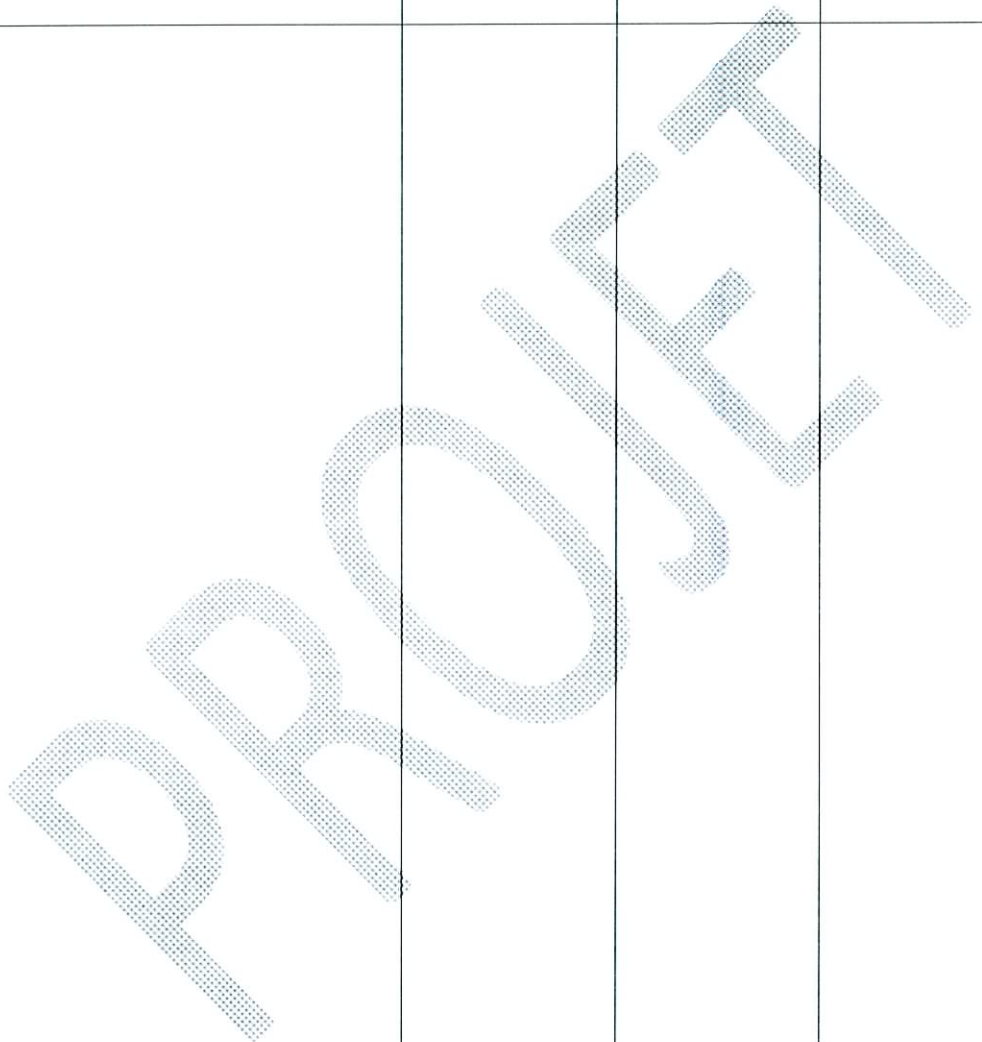
Tél portable :

Adresse électronique :

Site Internet :

Règlement valant convention entre la commune de Briançon et l'artiste
exposant dans le cadre de l'exposition
« Eau d'ici, eau de là : l'histoire de l'eau et des hommes dans le Briançonnais »,
du 6 juillet au 11 août 2013

2. Liste des œuvres présentées à la salle du Vieux Colombier.

Titre de l'œuvre	Medium	Format	Prix de vente (incluant les 20% de participation forfaitaire à l'organisation de l'exposition)
			

Date :

Nom, Prénom et Signature :

Règlement valant convention entre la commune de Briançon et l'artiste
exposant dans le cadre de l'exposition
« Eau d'ici, eau de là : l'histoire de l'eau et des hommes dans le Briançonnais »,
du 6 juillet au 11 août 2013

Ville de Briançon
Pôle Culture
Direction du Patrimoine
Porte de Pignerol
05100 Briançon

Mme Elisabeth ROGALLE
Galerie Alizaréoline
Rue porte Méane
05100 BRIANCON

OBJET : REGLEMENT VALANT CONVENTION

EXPOSITION : SALLE DU VIEUX COLOMBIER

« Eau d'ici, eau de là : l'histoire de l'eau et des hommes dans
le Briançonnais »

DU : 6 juillet 2013

AU : 11 août 2013

Contact : Colette COLOMBAN
Direction du Patrimoine
c.colomban@mairie-briancon.fr

Règlement valant convention entre la commune de Briançon et l'artiste
exposant dans le cadre de l'exposition
« Eau d'ici, eau de là : l'histoire de l'eau et des hommes dans le Briançonnais »,
du 6 juillet au 11 août 2013

I - REGLEMENT

1. Organisation.

La Ville de Briançon organise une exposition à la Salle du Vieux Colombier s'intitulant « Eau d'ici, eau de là : l'histoire de l'eau et des hommes dans le Briançonnais ».

Durée : du 6 juillet 2013 au 11 août 2013

Horaires : l'exposition est ouverte tous les jours de 10h à 12h30 et de 14h30 à 19h

Dans le cadre de cette exposition, un espace sera réservé à la présentation d'œuvres d'artistes locaux sur le thème de l'eau.

2. Les œuvres.

Thème : L'eau

Technique : peinture, dessin, photographie

Nombre d'œuvres : 5 par artistes, à affiner après contact et selon format.

3. Dépôt, accrochage et retrait des œuvres exposées et acheminement.

Les artistes devront déposer leurs œuvres le 3 juillet 2013 avant 10h, salle du Vieux Colombier, porte de Pignerol, Ville Haute.

NB : après 10h du matin l'accès à la Ville Haute est interdit aux véhicules.

L'accrochage est réalisé par la Direction du Patrimoine qui demeure seule juge de la disposition et du nombre définitif des œuvres à exposer.

Le retrait des œuvres aura lieu le lundi 12 août 2013 avant 10h.

L'acheminement des œuvres jusqu'à la salle du Vieux Colombier et leur retrait sont organisés par l'artiste à ses frais.

4. Communication.

La communication autour de l'exposition est organisée et prise en charge par la Ville de Briançon.

5. Vente des œuvres et expédition.

Les œuvres exposées dans la salle du Vieux Colombier, dans le cadre de l'exposition « Eau d'ici, eau de là : l'histoire de l'eau et des hommes dans le Briançonnais », peuvent être vendues pendant la durée de l'exposition, conformément au prix indiqué par l'artiste dans le bulletin d'inscription.

Une participation forfaitaire correspondant à 20 % du montant total de la vente sera due par l'artiste à la Ville de Briançon.

Règlement valant convention entre la commune de Briançon et l'artiste
exposant dans le cadre de l'exposition
« Eau d'ici, eau de là : l'histoire de l'eau et des hommes dans le Briançonnais »,
du 6 juillet au 11 août 2013

Le règlement de la vente se fera comme suit :

- L'acheteur effectuera le règlement de l'œuvre auprès de l'artiste.
- Une facture émise par la ville de Briançon d'un montant correspondant à 20% du montant total de l'œuvre sera adressée à l'artiste.
- La responsabilité personnelle et pécuniaire de la Ville de Briançon ne saurait être engagée à hauteur des déficits éventuels liés au maniement des fonds pour le compte de l'artiste.

L'artiste est responsable de l'organisation et de la prise en charge de l'éventuelle expédition des œuvres vendues. Dans la mesure du possible, les œuvres achetées ne seront prises ou expédiées qu'après la clôture de l'exposition.

6. Assurances.

La Ville de Briançon prend à sa charge l'assurance des œuvres exposées à la salle du Vieux Colombier, du 3 juillet 2013 au 12 août 10 h du matin, sur la base des indications mentionnées dans le bulletin d'inscription.

7. Tribunal compétent.

Les contestations qui pourraient s'élever entre les artistes et la Ville de Briançon au sujet de l'exécution ou de l'interprétation de la présente seront de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

8. Durée.

La présente convention est conclue pour la durée de l'exposition.

Date :

Nom et Prénom :

Signature de l'artiste

Le Maire,

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Gérard FROMM

Règlement valant convention entre la commune de Briançon et l'artiste
exposant dans le cadre de l'exposition
« Eau d'ici, eau de là : l'histoire de l'eau et des hommes dans le Briançonnais »,
du 6 juillet au 11 août 2013

II. BULLETIN D'INSCRIPTION

EXPOSITION : **SALLE DU VIEUX COLOMBIER**

« Eau d'ici, eau de là : l'histoire de l'eau et des hommes dans le Briançonnais »

DU : **6 juillet 2013**

AU : **11 août 2013**

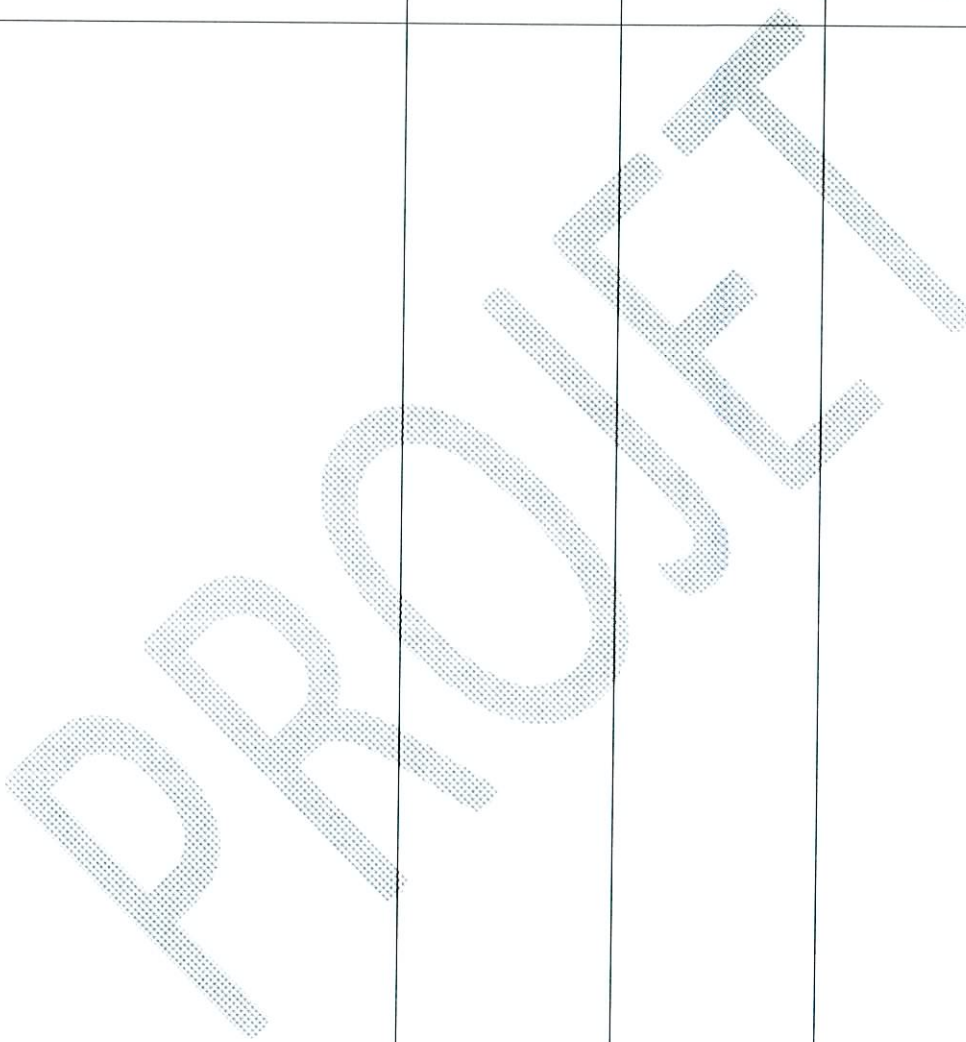
1. Informations sur l'artiste.

Nom :
Prénom :
Adresse postale :
Tél fixe :
Tél portable :
Adresse électronique :
Site Internet :

PROJET

Règlement valant convention entre la commune de Briançon et l'artiste
exposant dans le cadre de l'exposition
« Eau d'ici, eau de là : l'histoire de l'eau et des hommes dans le Briançonnais »,
du 6 juillet au 11 août 2013

2. Liste des œuvres présentées à la salle du Vieux Colombier.

Titre de l'œuvre	Medium	Format	Prix de vente (incluant les 20% de participation forfaitaire à l'organisation de l'exposition)
			

Date :

Nom, Prénom et Signature :